Jeu

Revue de théâtre



Traces/1973-1975

Hélène Beauchamp

Numéro 15 (2), 1980

Un théâtre « intervenant »: A.C.T.A./A.Q.J.T. (1958-1980)

URI: https://id.erudit.org/iderudit/16566ac

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Cahiers de théâtre Jeu inc.

ISSN

0382-0335 (imprimé) 1923-2578 (numérique)

Découvrir la revue

Citer ce document

Beauchamp, H. (1980). Traces/1973-1975. Jeu, (15), 81-88.

Tous droits réservés © Cahiers de théâtre Jeu inc., 1980

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

 $https:\!/\!apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/$



Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

traces/1973-1975



Firestone, la lutte continue. Théâtre d'la Shop, 1974.

3 mars 1973 : réunion du conseil d'administration

- 3. Que la revue Jeune Théâtre soit abandonnée et qu'elle soit remplacée par un supplément mensuel de huit pages dans Québec-Presse.
- 12. Jean Fleury annonce sa démission du poste de directeur général pour la fin de la saison.
- 20. Que des ateliers de travail soient organisés, ateliers qui se poursuivront chaque jour du Festival et que les participants reçoivent l'information nécessaire au préalable, afin qu'ils [s'inscrivent] dans un atelier, et ce, avant le début du Festival.

28 mai 1973 : assemblée générale spéciale - septième festival - jonquière

Que l'A.Q.J.T. continue de publier sa revue Jeune Théâtre à l'intérieur de Québec-Presse.



Cé tellement « cute» des enfants de Marie-Francine Hébert. Théâtre de la Marmaille, 1975.

30 juin 1973 : réunion du conseil d'administration

 Que Jacques Vézina soit engagé au poste de directeur-général de l'A.Q.J.T., que son salaire soit de 8 000\$, par année et qu'il entre en fonction à partir du 1^{er} septembre 1973.

15 septembre 1973: réunion du conseil d'administration au nouveau siège social: 417, rue saint-pierre, local 66, montréal

Les frais et les revenus de ce local sont partagés à parts égales avec le C.E.A.D.

13. Que le troisième vote accordé aux troupes lors du prochain Congrès annuel soit attribué selon le critère suivant: disposera de ce vote une troupe qui a participé à une activité théâtrale en rapport avec les politiques de régionalisation (festivals, colloques, cours, tournées régionales, etc.).

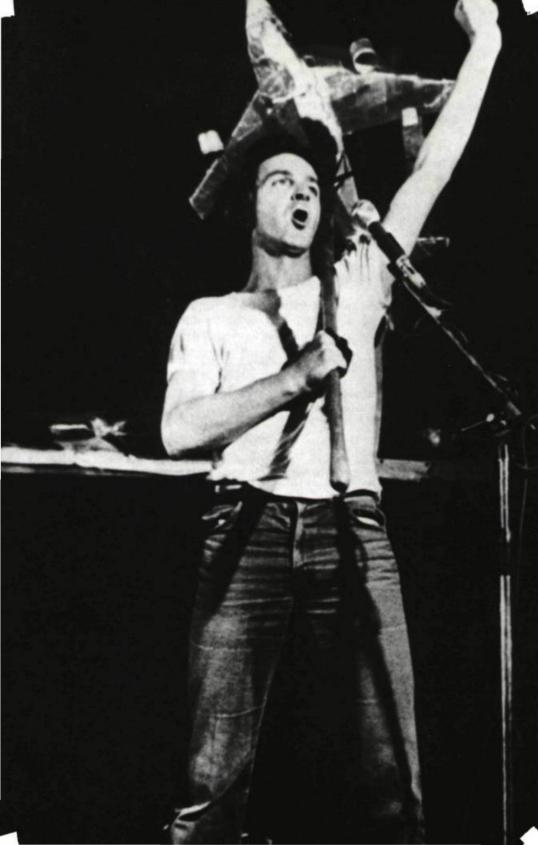
5 octobre 1973 : réunion du conseil d'administration

Jean-François Bélanger est engagé pour une période d'un an, sous la responsabilité de Jacques Vézina, comme responsable de l'information.

septembre 1973: quelques notes pour une discussion sur l'orientation de l'a.q.j.t. (extraits)

« Contrairement aux idées émises récemment lors de rencontres du C.A., je continue à croire que le rôle de cet organisme doit se situer d'abord et avant tout au niveau idéologique entendu dans un sens large.

Or, le propre du «Jeune Théâtre», c'est justement d'avoir été et d'être encore un mouvement de création aux facettes très nombreuses dont l'émergence a été liée non pas à l'injection de ressources financières ou de possibilités matérielles ou techniques, mais à l'expansion au Québec de courants sociaux, soit principalement le nationalisme et la «contre-culture» californienne. L'ancienne A.C.T.A. a joué un rôle dans le développement



du Jeune Théâtre dans la mesure où elle a permis la diffusion et surtout la confrontation des «manifestations théâtrales» de ces courants. Une analyse le moindrement systématique du contenu des cinq derniers Festivals du Jeune Théâtre et des personnes-ressources utilisées le démontrerait facilement.

C'est pourquoi il me semble que le rôle de l'A.Q.J.T. devrait être prioritairement dans la même optique: diffuser des idées, des expériences, des recherches, des courants, permettre leur confrontation. Utiliser les troupes les plus novatrices du Québec pour «ouvrir» les autres troupes à de nouvelles dimensions du théâtre: une collaboration plus poussée avec le F.T.E.Q. serait, dans ce sens, une voie à examiner. Utiliser les troupes les plus novatrices en Amérique et dans le reste du monde pour «ouvrir» l'ensemble du jeune théâtre québécois. Voir Grotowski, le Bread and Puppet, El Teatro Campesino, le Théâtre du Soleil ne peut qu'être profitable aux créateurs d'ici, qui trop souvent les ignorent.

À mon sens donc, plus clairement, il faut continuer à «animer», à informer le Jeune Théâtre, à lui rendre accessible ce qui ouvre de nouvelles voies, que ce soit au niveau des idées, des formes ou des techniques.»

andré paradis

5-6-7 octobre 1973 : seizième congrès annuel - montréal - hôtel iroquois

Participants: 41 troupes - 14 observateurs. Secrétariat: Louise Fugère et Josée Bourgeois.

Propositions:

 Que le Festival-Carrefour 73-74 en soit un de créations régionales ou de créations québécoises non jouées.

6. Que l'A.Q.J.T. dénonce les P.I.L. et P.J. et toutes formes de subventions similaires chaque fois que ces organismes, dans la distribution de leurs [subventions], nuiront aux travailleurs et travailleuses du théâtre; ceci, afin que l'A.Q.J.T. trouve, en collaboration avec les travailleurs du théâtre, d'autres moyens de subsistance.

1) Ces subventions instituent la dépendance vis-à-vis des gouvernants.

2) Ces subventions accentuent et alimentent le paternalisme déjà trop nocif des gouvernements.

7. Que l'A.Q.J.T. dénonce la formation professionnelle traditionnelle et l'École Nationale de Théâtre, parce qu'elles favorisent l'intégration des énergies du Jeune Théâtre dans les industries et commerces mentionnés plus haut.

9. Que, dans l'éventualité où la subvention ne permettrait plus la publication de Jeune Théâtre dans Québec-Presse, l'A.Q.J.T. envisage sa constitution en coopérative financièrement indépendante.

10. Que l'A.Q.J.T. établisse une entente avec le F.T.E.Q. afin d'éviter que les deux festivals soient concurrentiels.

11. Que les [fonds] mis à la disposition des régions par l'A.Q.J.T. dans le cadre de son programme de régionalisation servent en totalité à faciliter les contacts entre les troupes permanentes et les troupes temporaires; que la façon dont ces argents [sic] sont utilisés soit laissée à la discrétion des troupes permanentes et temporaires de la région donnée; que les troupes permanentes impliquées dans cette démarche visent à l'implantation du théâtre de création.

16. Que chaque troupe-membre de l'A.Q.J.T. fasse, dans sa région, au nom de l'A.Q.J.T., les démarches nécessaires pouvant mener à l'utilisation de salles de spectacle par les troupes-membres de l'A.Q.J.T.,

à des conditions favorables.

Conseil d'administration élu: David Lonergan (président), Michel Morency (vice-président), Philippe Genest (secrétaire), Claude Couillard (trésorier), Jean Beaudry, Marc Doré, Luc Doucet, Claude Lizé, Jean-Luc Moisan (conseillers).

Permanents: Jacques Vézina, Jean-François Bélanger.

28 octobre 1973: réunion du conseil d'administration

13. Que le directeur général soit sélectionneur pour le huitième Festival du jeune théâtre québécois et



Nous aurons les enfants que nous voulons. Théâtre des Cuisines, 1974.

qu'il choisisse le second sélectionneur.

19 janvier 1974 : réunion du conseil d'administration

4. Que l'Association québécoise du jeune théâtre soumette une demande de subvention pour l'année 74-75 (1er avril - 30 mars) au Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports.

20 avril 1974 : réunion du conseil d'administration

6. Que l'A.Q.J.T. accepte la subvention de 40 000\$ du Haut-Commissariat pour l'exercice financier 74-75, considérant cependant que l'A.Q.J.T. n'a pas seulement une vocation dans le domaine du loisir mais est également fortement impliquée dans les politiques culturelles.

8. Étant donné que l'A.Q.J.T., n'est pas un organisme strictement de loisir mais a une vocation culturelle importante et reconnaissant le ministère des Affaires culturelles comme premier responsable dans le domaine culturel, il est proposé et résolu unanimement qu'une demande de subvention globale pour l'exercice financier 74-75 soit soumise au ministère des Affaires culturelles.

27 mai 1974 : réunion du conseil d'administration

3. Que le Conseil d'administration anime les discussions sur les spectacles du Festival.

29 mai 1974 : réunion du conseil d'administration

 Que Jacques Vézina soit réengagé au poste de directeur général pour une autre période d'un an à partir du 1^{er} septembre 1974, aux mêmes conditions financières.

10 août 1974 : réunion du conseil d'administration

8. Qu'une lettre-réponse soit adressée à Jean-Louis Roux, du T.N.M., suite à la proposition du T.N.M. d'inviter les troupes de l'A.Q.J.T. aux « lundis du T.N.M.».

La lettre se lira comme suit:

«Le Conseil d'administration de l'A.Q.J.T., après examen de la proposition que vous nous avez fait parvenir ainsi qu'à nos troupes-membres, me charge de vous informer que l'A.Q.J.T. ne peut recommander à ses troupes d'y donner suite, les propositions du dernier Congrès de l'A.Q.J.T. étant en contradiction avec votre offre.»

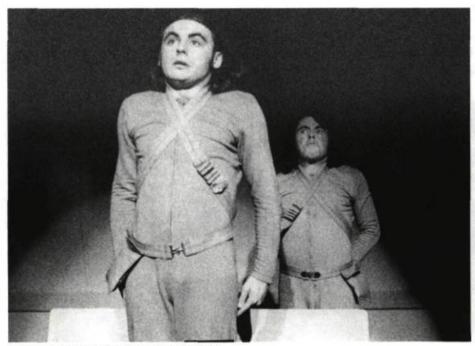
cc. aux troupes-membres de l'A.Q.J.T.

annexe: les propositions du XVIe Congrès annual.

4-5-6 octobre 1974: dix-septième congrès annuel - montréal - hôtel iroquois

37 troupes - 36 observateurs présents.

2. Ordre des ateliers: régionalisation; formation et fonctionnement des troupes; festival du jeune



Le Stress. Les Mimes électriques, 1975, Montréal.

théâtre; autofinancement; information.

3a. Qu'au niveau de son orientation politique, l'A.Q.J.T. appuie les forces qui luttent pour se libérer de l'oppression économique, politique, idéologique que subit le peuple québécois:

3b. Qu'au niveau de son orientation culturelle, dépendante de son orientation politique, l'A.Q.J.T. favorise le développement d'un théâtre qui serait le reflet de ces luttes (écoles, quartiers, milieux ruraux, usines, etc.) ou qui chercherait à le devenir.

5. Que le territoire visé par la régionalisation du Jeune Théâtre tentée par l'A.Q.J.T. n'exclut pas des régions françophones situées hors du Québec.

8. Que chaque membre du Conseil d'administration de l'A.Q.J.T. devienne la personne-ressource dans sa région. Et, comme conséquence pratique, un item [siq] de l'ordre du jour de chaque rencontre du Conseil d'administration doit traiter de l'information régionale et en tirer des conclusions.

17. Que l'A.Q.J.T. refuse catégoriquement d'entrer dans la centrale administrative mise sur pied par le Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports.

19 octobre 1974: réunion du conseil d'administration

Le Conseil d'administration se compose alors de Jean Beaudry, David Lonergan, Eudore Belzile, Gérard Duhaime, Marc Doré, Michel Morency.

Le Comité exécutif est composé de Jacques Vézina, Louise Fugère, Claude Couillard.

12. Que le Conseil d'administration ne s'adjoigne pas de nouveaux membres d'ici la prochaine élection des membres du Conseil d'administration.

24 mai 1975 : assemblée générale spéciale - université de sherbrooke - 9e festival du jeune théâtre

Remaniement de la charte, (articles 2, 3, 5.4, 5.5, 6.1.3, 6.1.4. et 6.1.5).

 L'A.Q.J.T. est une société sans but lucratif qui réunit tous les groupes de jeune théâtre du Québec dans le but de favoriser le développement d'une culture et d'un théâtre québécois.

8. Le rôle de l'A.Q.J.T. en est un:

de regroupement;

d'information, d'animation et de formation du milieu du Jeune Théâtre;

de défense des intérêts de ses membres;

de représentation auprès des organismes qui recoupent la sphère de ses activités et/ou de ses préoccupations.



La Complainte de Fleur de Lysée Fortin. Organisation Ô, 1973. (Photo: Marie-Claude Bertrand).

15. Est défini comme troupe un groupement théâtral dont l'une des fonctions est la représentation de spectacles, et dont la propriété revient collectivement à tous ses membres.

17. Est définie comme « jeune théâtre» toute troupe sans but lucratif n'appartenant pas à l'A.D.T. (Association des directeurs de théâtre) et dont la majorité des membres ne fait partie d'aucun syndicat professionnel du spectacle.

24. Le Congrès se déroule en deux temps: le premier aux environs de janvier, le deuxième aux environs de juin.

26. Dans un premier temps, le Congrès:

entend les rapports annuels du Comité de direction, du Comité exécutif et des comités régionaux;

étudie les documents proposés par le Comité de direction, les comités régionaux ou les troupes membres et membres individuels;

décide des orientations politiques et culturelles ainsi que des programmes de l'A.Q.J.T.;

élit les membres du Comité de direction tous les ans.

30. Dans un deuxième temps, le Congrès:

examine le rapport financier de l'année fiscale précédente;

entend le rapport du Comité de direction sur les décisions du Congrès de janvier et sur la mise en place de leur application;

examine le budget de l'année fiscale en cours et apporte aux programmes les réajustements nécessairés:

entend le rapport des activités pour l'année fiscale précédente.

5-6-7 décembre 1975: dix-huitième congrès - québec - conservatoire d'art dramatique

5 décembre: démission de quatre troupes: la Gaboche, le Théâtre... Euhl, le Tic Tac Boum, les Gens d'en Bas, après la lecture de leur *Manifeste pour un théâtre au service du peuple* (cf. *Jeu 7*, p. 79-88). Démission du Comité exécutif:

« Nous, le Comité exécutif, appuyons la décision des troupes de quitter l'A.Q.J.T. Notre travail nous a amenés à prendre position pour un théâtre populaire, celui-là même qui a été appuyé majoritaitement au 17^e Congrès, et rejeté par le 9^e Festival. Le théâtre populaire ne peut plus progresser à l'intérieur de l'A.Q.J.T.

Conséquemment, le Comité exécutif ne peut plus assumer les tâches pour lesquelles il a été engagé. Nous signifierons au prochain Comité de direction qu'il aura à nous remplacer le plus tôt possible.» 7 décembre : rapports des ateliers du Congrès :

1. théâtre étudiant; 2. troupes permanentes et temporaires; 3. théâtre pour enfants; 4. régionalisation; 5. information; 6. festival.

Propositions:

- 4. Que l'A.Q.J.T. suscite, en ses cadres, le regroupement des troupes étudiantes afin de mettre sur pied les bases d'une action culturelle.
- 10. Que l'A.Q.J.T. prenne en charge le regroupement des troupes de théâtre pour enfants; qu'il y ait, au sein du Comité de direction, un membre plus particulièrement attaché à l'exécution de ce mandat; que le Comité de direction organise une première rencontre entre les différentes troupes concernées afin qu'elles puissent définir leur mode de participation au sein de l'A.Q.J.T.
- 21. Que l'A.Q.J.T. axe ses efforts sur l'animation afin de réaliser ses objectifs de régionalisation.
- 22. Que la revue Jeune Théâtre soit un instrument d'animation qui aurait pour but prioritaire de rendre compte de la régionalisation.
- 26. Que soit conservé le poste de permanent à l'information.
- 31. Attendu que l'A.Q.J.T. poursuit des politiques de régionalisation, de décentralisation et d'implication dans le milieu, que des efforts soient faits pour rejoindre les gens de la région et plus spécifiquement ses organismes sociaux, et que le Festival de l'A.Q.J.T. tende à jumeler ses activités à une manifestation populaire de la région choisie.

Comité de direction élu: Paul Chartier, Hélène Desperrier, Johanne Fournier, Carole Gaudet, Jacques Jalbert, Wilfrid Joseph, Bernard Martineau (sans attribution de postes).